

## **Non à l'augmentation des tarifs de cantine et de l'accueil en centres de loisirs**

Si les conseils municipaux des 1<sup>er</sup> et 15 juin<sup>1</sup> s'étaient tenus, voici l'intervention que j'aurais dû prononcer à propos de la mise en place du nouveau quotient familial par la majorité municipale (extraits) :

« Deux délibérations portent sur la définition d'un nouveau quotient familial. En l'absence d'éléments de comparaison qui ne nous ont pas été fournis, il est difficile de juger les modalités de calcul de ce nouveau quotient. En revanche, on en voit les conséquences dans la proposition de nouvelle grille tarifaire. On passe quand même pour les accueils de loisirs sans hébergement de 0,69 € à 1,38 € la journée pour le tarif minimum. Le double ! Quant à la restauration, le tarif intermédiaire proposé est supérieur à l'actuel tarif maximum ! Il passe de 4,71 € à 5,10 € pour une famille dont les revenus s'élèvent à 3 600 € pour 4 personnes, soit une augmentation de 68 € par an et par enfant. Vous avouerez que 3 600 € mensuels pour 4 personnes, ce ne sont quand même pas des revenus de riches ! »

Le Parisien du 13 octobre confirme totalement ces propos. Ainsi, est cité le cas d'un couple déclarant 3 600 € nets par mois qui doit payer 6,19 € pour le repas de son enfant ! Une autre maman dont l'enfant est scolarisé à l'école Estienne-d'Orves indique qu'elle doit payer 6,50 € pour un repas à la cantine, soit une augmentation de 37 % !

Quant à l'accueil en centres de loisirs, la journée passe de 4,16 à 8,32 €, soit une augmentation de 100 %.

L'argument avancé par la municipalité pour justifier ces augmentations est le suivant : il s'agit d'une réforme qui apporte « davantage de justice sociale ». Alors que 3 % des Montreuillois bénéficiaient auparavant du tarif minimum de 0,54 €, 22 % payent désormais ce tarif, affirme la municipalité.

On ne peut que se féliciter de l'augmentation du nombre d'enfants qui bénéficient d'un repas au tarif minimum. Pour autant, est-ce une raison pour faire payer les autres familles ? Est-ce une raison pour prendre dans la poche de familles qui sont loin d'être des familles riches ? Est-ce une raison pour leur faire payer la baisse des dotations de l'Etat ?

Au moment où le gouvernement, en application des directives de l'Union européenne, remet en cause l'ensemble des droits des travailleurs et de leur famille (loi El Khomri qui démantèle le Code du travail, loi de financement de la Sécurité sociale qui coupe 4 milliards d'euros dans les dépenses de santé, loi Touraine qui met en place les groupements hospitaliers de territoire supprimant postes et services, etc.), il n'est pas acceptable que la municipalité se fasse le relai de cette politique à Montreuil.

## **Annulation de toutes les hausses des tarifs de cantine et d'accueil en centres de loisirs en application du nouveau quotient familial !**

---

<sup>1</sup> Le conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin a été reporté au 15 juin, en raison de la présence massive des employés communaux avec leurs syndicats. Celui du 15 juin s'est tenu à huis clos pour la même raison. J'ai donc refusé de siéger. C'est lors de ce conseil municipal qu'a été votée la mise en place du nouveau quotient familial.